

SOINS PSYCHIATRIQUES SANS CONSENTEMENT - item 11

SP, 4

Ne pas perdre de vue l'info du patient & le respect de sa dignité



► SOINS φ A LA DEMANDE D'UN TIERS - SPDT

Code SP 09/20B
impossible pr mineurs

→ φ rendant consentement imposs & nécé soins immédiats.

- ① demande d'un tiers = mbr famille/proche avec justificatif d'ID des deux
- ② certificats médicaux datant < 15 J 1 x médecin extérieur & décision du directeur d'ES } ! \varnothing famille \rightarrow 9° du pat./dem/dir ES
2 x médecin poss. de l'ES
- ③ 24H rééval & certificat médical par un φ \neq du certif initial
- ④ 72H rééval & certif // (⊕ Complète, forme alternatives soins, sortie ⊕ cont.)
- ⑤ J6-8 rééval & certif //
- ⑥ Après ⊕ \geq 15J, contrôle par le Juge des Libertés
- ⑦ Toute la durée de l'hospit certif 1/N & JDL 1/6M
- ⑧ Si ⊕ \geq 1 an évaluation approfondie par un collège de soignant ou patient à risque = φ extē, φ du patient, 1 mbr paramed du soig.
- ⑨ FIN ADMISSION x certif. medical \varnothing rédigé ou indiquant \varnothing ⊕
x décision JDL ou \varnothing à l'échecance
x demande d'un proche ou du CDSP

o SP Péril Imminent

- ① \varnothing demande d'un tiers (impossible)
- ② 1 seul certif par un médecin extérieur & admis pronon. par le direct. d'ES
- ③ & ④ par deux φ \neq

o SPTU Dispositif d'urgence

→ si risque grave d'atteinte à l'intégrité du patient

- ① demande d'un tiers //
- ② 1 seul certif possiblement par le φ de l'ES
- ③ & ④ par 2 φ \neq

les autres étapes sont similaires

\approx 80 000 ⊕ / an !

► SOINS φ A LA DEMANDE D'UN RPZ DE L'ETAT - SPRE

poss pr les mineurs

→ si tb φ compromettant la sûreté des personnes ou de l'ordre public

- ① un certificat médical circonstancié par un médecin exté
- ② arrêté préfectoral sur décision du préfet
- ③ \rightarrow ⑥ //
- ⑦ // ④ décision préfet maintien sans M1, M3 puis 1/6M
- ⑧ \rightarrow ⑨ //

◦ Procédure d'urgence

→ si danger imminent

- ① un certif médical par tout médecin
- ② arrêté municipal ou de police → info au Préfet dans les 24h

↳ OK SPRE ✓

↳ refus ou \emptyset rep à 48h ↑

⚠ Désaccord Préfet / φ

↳ demande avis d'un 2^e φ \rightarrow // = Préfet obligé suivre décision med

↳ \neq x sur bansto HC en forme altér
= Préfet maintient HC

x sur ↓ HC & sans

= avis / saisie JDL

► ORDONNANCE DE PLACEMENT PROVISOIRE

= mesure judiciaire d'assistance éducative pour les mineurs

-
- x santé / moralité / sécurité en danger
 - x conditions de dev. gravement compromises
 - x opposition des parents à des soins indispensables item 54
 - x opposition active de l'enfant aux soins

→ décision du Juge des Enfants

. si ⑤ du Proc avec BJ pour saisie JE

→ service H

- x centre d'accueil
- x foyer
- x établissement aide à l'enfance